RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00670
Numéro SIREN : 423 712 934
Nom ou dénomination : ABER-PROPRETE SAPHIR

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2019 sous le numéro de dépôt 3782

Greffe du tribunal de commerce de Rennes : dépôt N°3782 en date du 09/04/2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 42371293400151 — Néant ☐ *

3782 DÉPÔT DU 09 AVR. 2019 TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 30092018 Net 3	N-1 clos le 30092017 Net 4
	Capital souscrit non appelé	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 016	AG 6 016		
	Fonds commercial (1)	AH	1 726 577	AI	1 726 577	1 526 176
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	8 630	AK 8 630		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	9 710	AQ 2 540	7 170	8 142
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 375 982	AS 1 098 676	277 306	275 075
	Autres immobilisations corporelles	AT	887 557	AU 607 366	280 191	327 463
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	18 498	BI	18 498	23 924
	TOTAL (II)	BJ	4 032 970	BK 1 723 228	2 309 742	2 160 780
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	41 637	BM	41 637	38 004
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 872 857	BY 276 927	3 595 929	3 795 678
	Autres créances (3)	BZ	2 165 644	CA	2 165 644	1 779 066
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 726 245	CG	1 726 245	1 609 533
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	31 469	CI	31 469	34 672
	TOTAL (III)	CJ	7 837 851	CK 276 927	7 560 923	7 256 953
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	11 870 820	IA 2 000 155	9 870 665	9 417 733

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR 343 526

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000006 en Euros

QUADRATUS Informatique

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 246 700)	DA	246 700	246 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 599 997	1 599 997
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	24 670	18 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 383 410	1 812 976
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 242 123	1 077 104
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	5 496 900	4 754 777
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	8 356	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	8 356	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 893	4 947
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	453 220	512 364
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 829 095	4 024 437
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	77 549	120 460
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	652	748
	TOTAL (IV)	EC	4 365 409	4 662 956
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 870 665	9 417 733

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 365 409	4 662 956
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du C. Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	364 718	FB		FC	364 718	343 458
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	16 058 126	FH		FI	16 058 126	16 842 287
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	16 422 844	FK		FL	16 422 844	17 185 745
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	130 747	196 185
	Autres produits (1) (11)					FQ	25	273
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	16 553 616	17 382 202
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	443 845	491 402
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(3 634)	(1 473)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 961 761	2 016 664
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	552 352	548 651
	Salaires et traitements*					FY	9 999 890	10 542 108
	Charges sociales (10)					FZ	2 420 671	2 454 775
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	321 756	341 351
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	22 793	41 286
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	8 356	
	Autres charges (12)					GE	11 129	136 558
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	15 738 919	16 571 321
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	814 697	810 882
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4	633
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	4	633
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		1 568
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		1 568
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	4	(935)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	814 701	809 947

(QUADRATUS Informatique)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	70 797	37 728
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	489 345	10 342
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	560 142	48 070
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	29 853	14 774
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	65 178	354
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	95 031	15 128
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	465 111	32 942
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	188 713	95 600
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(151 024)	(329 816)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17 113 762	17 430 905
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	15 871 639	16 353 801
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 242 123	1 077 104
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	70 796	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	29 776	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	129 682	70 139
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
CESSIONS IMMOBILISATIONS	65 178	489 345
AMENDES ET PENALITES	77	
EXERCICES ANTERIEURS	29 776	70 797

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs
Cf état annexe	29 776	70 796

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR 30/09/2018

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
FACTURE FRAIS TENUE PEE 2013-2017	16 050	
TAUX AT 2014-2017 COMMISSIONS	12 099	
FRAIS MISSION RECRUTEMENT FORSTAFF	900	
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS PERDUS	366	
DIVERS REGUL DE COMPTES	361	
REGUL TAUX AT 2014-2016		39 915
REGUL DE COMPTES		4 667
SOLDE COMPTE 467		5 580
REGULARISATION COMPTES CLIENTS ET FSEURS		12 749
REGUL SUR CESSION IMMOBILISATION		5 400
REGUL SOMMES ERB		2 485

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2018

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1 540 822	KE		KF	200 401
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM	9 710	KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]		KP	2 078	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	1 388 033	KT		KU	240 721
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	3 176	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	887 677	KZ		LA	99 630
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	46 785	LC		LD	570
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	2 337 459	LO		LP	340 921
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	23 924	1U		1V	240
		TOTAL IV	LQ	23 924	LR		LS	240
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	3 902 206	ØH		ØJ	541 562

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	1 741 222	IX	1 741 222
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	9 710	MF	9 710
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	2 078	MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	252 772	MK	1 375 982	ML	1 375 982
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	3 176	MO	3 176
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	146 761	MQ	840 546	MR	840 546
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	3 520	MT	43 835	MU	43 835
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG	405 131	NH	2 273 249	NI	2 273 249
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	5 666	2F	18 498	2G	18 498
		TOTAL IV	I3		NJ	5 666	NK	18 498	2H	18 498
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	410 798	ØL	4 032 970	ØM	4 032 970

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000006 en Euros.

QUADRATUS Informatique

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 30092018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR

Néant [X] *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A

		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS informatique

DGFiP N° 2055 2018

6 AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	14 646	PF		PG		PH	14 646
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	1 568	PS	972	PT		PU	2 540
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	2 078	PW		PX	2 078	PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 112 958	QA	212 494	QB	226 776	QC	1 098 676
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 836	QE	569	QF		QG	2 405
	Matériel de transport	QH	573 801	QI	104 673	QJ	108 394	QK	570 080
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	34 539	QM	3 049	QN	2 706	QO	34 882
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 726 779	QV	321 756	QW	339 954	QX	1 708 582
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	1 741 425	ØP	321 756	ØQ	339 954	ØR	1 723 228

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst gales,agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000006 en Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2018

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	8 356	4C		4D	8 356
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV	8 356	TW		TX	8 356
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	255 199	6U	22 793	6V	1 064	6W	276 927
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	255 199	TY	22 793	TZ	1 064	UA	276 927
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	255 199	UB	31 149	UC	1 064	UD	285 283
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	31 149	UF	1 064		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Q'ADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	18 498	UV		UW	18 498
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	343 526		0		343 526
	Autres créances clients	UX	3 529 330		3 529 330		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	39 915		39 915		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	2 038 500		2 038 500		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	50 780		50 780		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	29 009		29 009		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	7 439		7 439		
	Charges constatées d'avance	VS	31 469		31 469		
	TOTAUX	VT	6 088 467	VU	5 726 443	VV	362 024
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	4 893	4 893		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	453 220	453 220		
Personnel et comptes rattachés		8C	1 550 515	1 550 515		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	700 403	700 403		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	158 491	158 491		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	886 978	886 978		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	532 708	532 708		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	77 549	77 549		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	652	652		
TOTAUX		VY	4 365 409	VZ 4 365 409		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000006 en Euros

ABER-PROPRETE SAPHIR
Société à responsabilité limitée au capital de 246 700 euros
Siège social : 4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie
35136 ST JACQUES DE LA LANDE
423 712 934 RCS RENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 MARS 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 1 242 123 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 1 242 123 euros

A titre de dividendes aux associés pour..... 600 000 euros
Soit 243,21 euros par part

Le solde, soit la somme de ..... 642 123 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 3 025 533 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué le 19 mars 2019.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 600 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement	Dividende par titre
30/09/2017	500 000 €	0 €	500 000 €	202,68 €
30/09/2016	400 000 €	0 €	400 000 €	222,22 €
30/09/2015	360 000 €	0 €	360 000 €	200,00 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 mars 2019
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérante
Sophie GADONNEIX

GROUPE GORIOUX
QUIMPER

GORIOUX FARO & ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Conseil Régional de Bretagne

S.A.R.L. ABER PROPRETE SAPHIR

4, Rue Henri Pollès
ZAC de Mivoie
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2018

S.A.R.L. ABER PROPRETE SAPHIR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018

Aux associés,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABER PROPRETE SAPHIR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Apurement des soldes clients

Risque identifié

A la clôture de l'exercice écoulé, les créances clients s'élevaient à 3 851 K€, y compris 344 K€ de créances douteuses.

Le caractère recouvrable de ces créances constitue selon nous un élément essentiel auquel il convient de s'assurer.

Notre réponse

A cet effet, nous avons contrôlé le dénouement et la correcte évaluation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le tableau sur les délais de paiement prévu à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, n'a pu être établi de manière exhaustive, le système d'information en présence dans la société ne permettant pas d'extraire l'ensemble des informations prévues.

5- Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérante.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quimper, le 1er mars 2019

Pour le commissaire aux comptes
Gorioux Faro & Associés

Claude FARO

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 2 3 7 1 2 9 3 4 0 0 1 5 1 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092018 Net 3	N-1 30092017 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 016	AG 6 016		
	Fonds commercial (1)	AH	1 726 577	AI	1 726 577	1 526 176
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	8 630	AK 8 630		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	9 710	AQ 2 540	7 170	8 142
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 375 982	AS 1 098 676	277 306	275 075
	Autres immobilisations corporelles	AT	887 557	AU 607 366	280 191	327 463
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	18 498	BI	18 498	23 924
	TOTAL (II)	BJ	4 032 970	BK 1 723 228	2 309 742	2 160 780
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	41 637	BM	41 637	38 004
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 872 857	BY 276 927	3 595 929	3 795 678
	Autres créances (3)	BZ	2 165 644	CA	2 165 644	1 779 066
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 726 245	CG	1 726 245	1 609 533
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	31 469	CI	31 469	34 672
	TOTAL (III)	CJ	7 837 851	CK 276 927	7 560 923	7 256 953
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	11 870 820	1A 2 000 155	9 870 665	9 417 733

GORIOUX FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP | (3) Part à plus d'un an CR 343 526

Clause de réserve de propriété * : Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des renseignements concernant cette rubrique sont donnés dans la notice n° 2032

Dossier N° 000006 en Euros

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 246 700)	DA	246 700	246 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 599 997	1 599 997
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK :)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	24 670	18 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 :)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ :)	DG	2 383 410	1 812 976
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 242 123	1 077 104
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	5 496 900	4 754 777
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	8 356	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	8 356	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI :)	DV	4 893	4 947
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	453 220	512 364
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 829 095	4 024 437
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	77 549	120 460
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	652	748
	TOTAL (IV)	EC	4 365 409	4 662 956
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 870 665	9 417 733

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 365 409	4 662 956
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

* Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	364 718	FB		FC	364 718	343 458
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	16 058 126	FH		FI	16 058 126	16 842 287
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	16 422 844	FK		FL	16 422 844	17 185 745
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	130 747	196 185
	Autres produits (1) (11)					FQ	25	273
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	16 553 616	17 382 202
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	443 845	491 402
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(3 634)	(1 473)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 961 761	2 016 664
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	552 352	548 651
	Salaires et traitements*					FY	9 999 890	10 542 108
	Charges sociales (10)					FZ	2 420 671	2 454 775
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	321 756	341 351
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	22 793	41 286
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	8 356	
	Autres charges (12)					GE	11 129	136 558
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	15 738 919	16 571 321
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	814 697	810 882
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4	633
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	4	633
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		1 568
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		1 568
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	4	(935)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	814 701	809 947

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000006 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	70 797	37 728
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	489 345	10 342
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	560 142	48 070
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	29 853	14 774
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	65 178	354
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	95 031	15 128
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	465 111	32 942
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	188 713	95 600
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(151 024)	(329 816)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17 113 762	17 430 905
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	15 871 639	16 353 801
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 242 123	1 077 104

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	70 796	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	29 776	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	129 682	70 139
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSIONS IMMOBILISATIONS	65 178	489 345
AMENDES ET PENALITES	77	
EXERCICES ANTERIEURS	29 776	70 797

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf état annexe	29 776	70 796

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise SARL ABER PROPRETE SAPHIR 30/09/2018

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
FACTURE FRAIS TENUE PEE 2013-2017	16 050	
TAUX AT 2014-2017 COMMISSIONS	12 099	
FRAIS MISSION RECRUTEMENT FORSTAFF	900	
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS PERDUS	366	
DIVERS REGUL DE COMPTES	361	
REGUL TAUX AT 2014-2016		39 915
REGUL DE COMPTES		4 667
SOLDE COMPTE 467		5 580
REGULARISATION COMPTES CLIENTS ET FSEURS		12 749
REGUL SUR CESSION IMMOBILISATION		5 400
REGUL SOMMES ERB		2 485

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS

Dossier N° 000006 en Euros

ANNEXE AU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

A - REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

b) Les principes comptables appliqués par la société ABER PROPRETE SAPHIR sont principalement les suivants :

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les fonds de commerce sont valorisés à leur valeur d'achat. L'appréciation se fait au regard de la valeur de marché.
Si la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

- Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	1 an
Installations techniques matériel et outillage	1 à 3 ans
Agencements divers	3 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	3 ans
Mobilier	10 ans

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation du Groupe à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Résultat exceptionnel

Les évènements dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

c) Changement de méthodes comptables

Néant.

B - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société ABER PROPRETE SAPHIR a cédé son fonds de commerce situé à VERSON à la société BRET NET en date du 1er octobre 2017.

Elle a par ailleurs racheté à cette dernière un fonds de commerce situé à SAINT HERBLAIN le 1er octobre 2017.

C – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS

D - NOTES SUR LE BILAN

▪ BILAN ACTIF

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs en K euros	30/09/2017	Acquisitions	Diminutions	30/09/2018
Immobilisations incorporelles	1 541	200		1 741
Agencements des constructions	12		2	10
Installations techniques, mat. & outill. industriels	1 388	241	253	1 376
Installations générales agencements divers	3			3
Matériel de transport	888	100	147	841
Matériel de bureau et mobilier	47	1	4	44
Total	**3 879**	**542**	**406**	**4 015**

2. Fonds de commerce

Fonds commercial	Valeur brute	Amort/Prov.	Valeur nette	Taux
Fonds achetés	531		531	0
Mali technique F4	1196		1196	
Total	**1727**	**0**	**1727**	**0**

3. Immobilisations financières

Valeurs en K euros	30/09/2017	Augmentations	Diminutions	30/09/2018
Prêts & autres immobilisations financières	24		6	18
Total	**24**	**0**	**6**	**18**

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

4. Amortissements et provisions

1. Amortissements

Valeurs en K euros	30/09/2017	Augmentations	Diminutions	30/09/2018
Immobilisations incorporelles	15			15
Agencements des constructions	4	1	2	3
Installations techniques, mat. & outill. industriels	1 113	212	227	1 098
Installations générales agencements divers	2	1		3
Matériel de transport	573	105	108	570
Matériel de bureau et mobilier	34	3	3	34
Total	**1 741**	**322**	**340**	**1 723**

2. Provisions

Valeurs en K euros	30/09/2017	Dotations	Reprises	30/09/2018
Amortissements dérogatoires				
Total provisions réglementées	0	0	0	0
Pour impôt				
Autres provisions	0	8		8
Total provisions pour charges	0	8	0	8
Sur stocks et en cours				0
Clients	255	23	1	277
Total provisions pour dépréciation	255	23	1	277
Total	**255**	**31**	**1**	**285**
- exploitation		31	1	
- financier				
- exceptionnel				

5. Créances

1. Etat des créances

Valeurs en K euros	Montant	à 1 an au plus	à plus d'un an
Autres immobilisations financières	18		18
Créances clients et comptes rattachés	3 873	3 529	344
Créances sociales	40	39	
Etat créances fiscales	2 119	2 118	
Débiteurs divers	7	7	
Charges constatées d'avances	31	31	
Total	**6 088**	**5 724**	**362**

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

2. Charges constatées d'avance

Valeurs en K euros	Montant
Charges d'exploitation	31
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	0
Total	**31**

3. Produits à recevoir

Valeurs en K euros	Montant
CICE 2018	394
Régularisation taux AT	40
Clients, factures à établir	8
Fournisseurs avoirs à recevoir	3
Total	**445**

4. CICE

Le montant du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité des entreprises) acquis au titre de l'exercice s'élève à 546 K€. Il a été comptabilisé en soustraction de l'impôt sur les sociétés (compte 699100).
Le produit à recevoir a été constaté au même rythme que les versements des rémunérations éligibles (du 01 janvier au 30 septembre 2018) pour un montant de 394 K€.
La créance d'impôt du CICE au titre de l'année 2017 a été imputée en diminution de l'impôt dû, et dans le cas d'un solde résiduel, sur les versements ultérieurs d'acomptes d'impôt sur les sociétés.
Au cours de l'exercice, le CICE a servi à financer les efforts de l'entreprise en matière :

- D'investissement
- De formation
- De recrutement
- De couverture des besoins en fonds de roulement

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

▪ BILAN PASSIF

1. Capital social

Le capital social, soit 246 700 euros, est composé de 2 467 parts sociales de nominal 100 €.

2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres en K€	Montants
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	**4755**
Variation du capital	
Prime de fusion	
Résultat de l'exercice	1242
Distribution de dividendes	-500
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	**5497**
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	**742**

3. Dettes

1. Etat des dettes

Valeurs en K euros	Total	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	5	5		
Fournisseurs et comptes rattachés	453	453		
Personnel et comptes rattachés	1 551	1 551		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	700	700		
Dettes fiscales	1 578	1 578		
Autres dettes	78	78		
Produits constatés d'avance	1	1		
Total	**4 365**	**4 365**	**0**	**0**

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

2. Charges à payer

Valeurs en K euros	Montant
CET	161
Formation continue	138
Effort construction	79
Taxe d'apprentissage	85
Comité d'entreprise	46
Clients, avoirs à établir	49
Fournisseurs, factures non parvenues	20
Participation +forfait social	226
Congés payés	620
Charges sociales et fiscales sur congés payés	164
Primes conventionnelle	48
Charges sociales et fiscales sur primes conventionnelle	12
Primes annuelle	98
Charges sociales et fiscales sur primes annuelle	39
Total	**1 786**

3. Produits constatés d'avance

Valeurs en K euros	Montant
Produits d'exploitation	1
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	0
Total	**1**

E – NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du chiffre d'affaires

1. Répartition par secteur d'activité

Valeurs en K euros	Montant
Ventes de marchandises	365
Production de services	16 058
Total	**16 423**

GORICUX - PARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

2. Répartition par zone géographique

Valeurs en K euros	Montant
France	16 423
Total	**16 423**

2. Détail du résultat exceptionnel

Valeurs en K euros	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations	65	489
Sur exercices antérieurs	30	71
Total	**95**	**560**

F – AUTRES INFORMATIONS

1. Ventilation de l'effectif moyen

Cadres	9
Agents de maitrise	20
Employés	13
Ouvriers	381
Total	**423**

2. Engagement en matière de retraites

Le montant global des engagements retraite s'élève à 46 521 €.

Données en €

Tranche	Effectif	Indemnité à verser + Ch.soc.	Valeur probable	Valeur actuelle probable	Dette actuarielle
De 20 à 24 ans	1	10 408	2 194	1 108	94
De 25 à 29 ans	3	24 939	8 271	4 595	93
De 30 à 34 ans	7	57 931	25 130	14 849	938
De 35 à 39 ans	5	56 818	29 345	18 755	4 761
De 40 à 44 ans	8	81 065	52 833	37 611	10 818
De 45 à 49 ans	7	62 013	45 939	34 995	10 460
De 50 à 54 ans	6	32 921	25 627	20 769	8 154
De 55 à 59 ans	3	18 796	16 800	15 044	11 202

Hypothèses de calculs retenues

- Taux d'actualisation : 1,6 %.

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

- Augmentation annuelle des salaires : 1% constant pour les catégories cadres et non cadres.
- Départ en retraite prévu à l'âge de 65 ans pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de rotation : 8% dégressif pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de charges sociales patronales : 44 % pour les catégories cadres et non cadres.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2010-2012.
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

Ces indemnités concernent les salariés administratifs.

3. Entité de la société établissant des comptes consolidés

Les comptes de la société ABER PROPRETE SAPHIR S.A.R.L. sont inclus dans les comptes consolidés de la société ABER S.A.S. par la méthode de l'intégration globale.

4. Litiges sociaux

Plusieurs litiges prud'homaux sont en cours au 30/09/2018. Outre les litiges provisionnés dans les comptes, les demandes des salariés s'établissent à une de somme globale de 9 K€. Compte tenu de l'état d'avancement de la procédure et au regard des éléments des dossiers, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes au 30/09/2018 concernant ces litiges.

CORICOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIES